



Convention de coopération

entre

la Ville de Paris

et la Ville de Malakoff

Table des matières

Préambule.....	3
1.- Axes de coopération.....	5
A. Renforcer les liens métropolitains.....	5

1.- Renforcer les fonctions urbaines et diversifier les usages dans les secteurs situés en limite territoriale.....	5
1.1.- La « Porte de Malakoff » et les évolutions récentes de la Porte de la Plaine à la Porte de Châtillon	5
1.2.- Réhabiliter le secteur Bartholomé/Brancion.....	6
1.3.- Réfléchir au devenir de la dalle Garamond	6
1.4.- Lancer une étude sur la revalorisation de la Porte de Châtillon	7
2.- Assurer la qualité, la continuité et la lisibilité des parcours et s'appuyant sur les franchissements à pied et à vélo et sur les continuités paysagères.....	7
2.1.- Améliorer les continuités pour les piétons et les vélos.....	7
2.2.- Favoriser les continuités écologiques et végétales	8
B. Favoriser la transition écologique et l'adaptation au changement climatique	8
1. Renforcer la Coulée verte du sud parisien.....	8
C. Améliorer la gestion des voies parisiennes limitrophes.....	9
1.- Préciser les modalités de gestion et d'intervention	9
2.- Requalifier le boulevard Adolphe Pinard.....	9
D. Développer et mutualiser les services publics de proximité.....	10
1.- Se concerter et apporter des réponses partenariales en matière de prévention et de sécurisation des espaces urbains.....	10
2.- Renforcer les échanges culturels et sportifs au bénéfice des services de proximité des habitants de Paris et Malakoff, et travailler ensemble sur les actions du contrat de ville parisien pour la Porte de Vanves.....	11
3.- Améliorer le quotidien du quartier des Puces de Vanves	12
4.- Élaborer une convention de territoire entre la Ville de Malakoff et l'office public Paris Habitat	12
2.- Pilotage et mise en œuvre de la convention.....	12
3.- Prévention et règlement des litiges, modification et résiliation de la convention	14
A. Prévention et règlement des litiges.....	14
B. Modification de la convention	14
C. Résiliation de la convention	14
4.- Durée de la convention.....	14

Entre les soussignés :

La **Ville de Malakoff**, sise 1 place du 11 Novembre 1918, CS 80031 – 92240 représentée par sa Maire, Madame Jacqueline BELHOMME, habilitée à cet effet par délibération du Conseil municipal du **XXX**,

Et :

La **Ville de Paris**, représentée par sa Maire, Madame Anne HIDALGO, habilitée à cet effet par délibération du Conseil de Paris du **XXX**,

Ci-après « les parties »,

En présence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le rapprochement entrepris entre la Ville de Paris et la Ville de Malakoff a été initié dès la conclusion d'un protocole, signé le 22 septembre 2004. Une nouvelle convention, signée le 26 juin 2019, a permis d'engager un travail sur le projet de reconquête de la « Porte de Malakoff », suite au départ de l'INSEE et l'implantation à venir des ministères sociaux, afin de mieux coordonner les interventions de part et d'autre du boulevard périphérique et d'identifier un certain nombre de discontinuités. La réflexion sur un traitement plus qualitatif des espaces limitrophes a contribué à faire émerger une vision partagée, sur le devenir de territoires allant de la Porte de la Plaine à la Porte de Châtillon.

En outre, plusieurs démarches partenariales transverses ont été initiées par la Ville de Paris, s'appuyant pour partie sur ces échanges. Les « Ateliers du boulevard périphérique » réunissent, depuis 2019, l'ensemble des acteurs publics concernés par l'évolution de cette infrastructure et de ses abords. Le Livre Blanc, présenté à Gentilly le 13 mai 2022, construit par l'APUR à partir des synthèses des ateliers, propose une vision stratégique commune des transformations en cours et à venir de part et d'autre du boulevard périphérique. De même, les Ateliers métropolitains du Plan local d'urbanisme bioclimatique parisien, ont permis de partager avec les collectivités les perspectives d'évolution des documents d'urbanisme à l'échelle métropolitaine (adaptation des règles d'urbanisme aux nouveaux enjeux de transition énergétique et climatique). Ces deux démarches s'inscrivent dans la poursuite de la construction métropolitaine, du fait de l'intrication des enjeux majeurs à cette échelle et du caractère essentiel des échanges avec tous les territoires concernés.

De son côté, la Ville de Malakoff s'engage dans un urbanisme de projets et le développement d'une ville à hauteur d'enfants, matrice holistique d'une ville plus durable et plus inclusive, tout en protégeant son patrimoine architectural et paysager et en développant, partout où c'est possible, des espaces verts de pleine terre visibles et/ou accessibles depuis l'espace public.

Fort de ces expériences partenariales et d'une coopération nourrie, les défis identifiés par les Villes de Malakoff et de Paris convergent, et incitent les deux collectivités à renforcer plus encore leurs liens.

Ils ont par ailleurs de nouveaux cadres institutionnels, en s'inscrivant dans une dynamique de mise en œuvre du SCOT métropolitain approuvé au Conseil métropolitain du 13 juillet 2023, du nouveau Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, arrêté par le Conseil de Paris de juin 2023, dont la dimension « bioclimatique » intègre davantage les enjeux de la transition énergétique et la protection de l'environnement, avec notamment des projets et des dynamiques partagés entre Paris et les autres territoires de la Métropole, mais aussi le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris arrêté par le Conseil de territoire du 14 décembre 2023.

En premier lieu, les projets urbains et la transformation des espaces publics d'interface prennent une importance particulière au regard des problématiques croissantes que sont la lutte contre le réchauffement climatique, l'adaptation au changement climatique et le devenir des infrastructures urbaines comme le boulevard périphérique. Dans cette zone d'attractivité, va émerger un projet à forte valeur métropolitaine : l'aménagement de la Porte de Malakoff, avec des enjeux de partage modal, de continuités douces et de trames vertes entre les territoires au sein d'un environnement fortement soumis aux différentes pollutions.

En second lieu, ce sont aussi la transition écologique et l'adaptation au changement climatique qu'il faut favoriser, avec notamment le renforcement de la Coulée verte du Sud parisien, qui nécessite une coopération opérationnelle avec le Conseil départemental des Hauts de Seine.

En troisième lieu, il s'agit de travailler sur les voies parisiennes limitrophes, souffrant d'une complexité foncière et juridique, en particulier le boulevard Adolphe Pinard avec des enjeux de requalification et d'optimisation de gestion. À ce titre, les deux collectivités s'accordent sur la nécessité d'intégrer dans la réflexion le devenir du carrefour Brancion, en lien avec les autorités compétentes en matière de voirie et espaces publics sur le site et ses abords, ie le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la ville de Vanves, et les EPT Grand Paris Seine Ouest et Vallée-Sud-Grand-Paris.

En dernier lieu, il s'agit de développer, d'améliorer voire de mutualiser les services publics de proximité en matière de prévention et de sécurisation des espaces urbains, d'échanges culturels et sportifs et du quartier des Puces de Vanves.

La Ville de Paris et la Ville de Malakoff s'engagent ainsi dans un partenariat organisé autour de **quatre thématiques centrales** :

- **Renforcer les liens métropolitains.**
- **Favoriser la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.**
- **Améliorer la gestion des voies limitrophes.**
- **Développer et mutualiser les services publics de proximité.**

La présente convention précise les actions en découlant, et les conditions de leur mise en œuvre, tant pour leur définition que pour leur pilotage opérationnel et leur suivi technique et politique. En toute hypothèse, pour la mise en œuvre de cette convention, d'autres conventions de coopération, entre personnes morales de droit public et ayant pour objet la mise en œuvre en commun par les parties de certaines de leurs compétences, pourront être conclues.

1.- Axes de coopération

A. Renforcer les liens métropolitains

Sur ce territoire du Grand Paris, Paris et Malakoff ont lancé des réflexions pour recréer du lien entre les deux villes de part et d'autre du boulevard périphérique. Avec l'émergence de plusieurs projets, ces espaces d'interface sont un enjeu important, afin de recréer du sens, de redonner une cohérence et une lisibilité à ces interstices parfois hétérogènes.

Les collectivités veilleront, à cette occasion, à construire un positionnement concerté et coordonné sur la desserte en transport en commun de leurs territoires afin d'adapter l'offre aux mutations urbaines et aux évolutions des mobilités. Elles porteront de concert leurs intérêts communs auprès d'Île-de-France Mobilités.

1.- Renforcer les fonctions urbaines et diversifier les usages dans les secteurs situés en limite territoriale

1.1.- La « Porte de Malakoff » et les évolutions récentes de la Porte de la Plaine à la Porte de Châtillon

La « Porte de Malakoff » est un projet urbain d'ampleur du Grand Paris créé par le Conseil de territoire de Vallée-Sud-Grand-Paris du 15 octobre 2020 qui vise à redessiner l'entrée nord-ouest de la Ville de Malakoff, suite au départ de l'INSEE. Pour Paris et Malakoff, il s'agit, au sein d'un ensemble urbain composite et soumis à de fortes pollutions, de développer un projet de coutures urbaines permettant de « faire quartier » par-delà la coupure urbaine du périphérique. Pour Paris, il s'agit d'un enjeu majeur de requalification d'une de ses entrées de ville et de transformation des abords du boulevard périphérique, qui s'inscrit dans la démarche globale engagée en 2019 avec les ateliers du périphérique. Pour Malakoff, il s'agit de développer des aménités et services publics, tout en conservant un symbole fort d'entrée de ville.

Le travail a associé Vallée-Sud-Grand-Paris, compétent en matière d'aménagement, et la Ville de Paris, et s'est formalisé par un travail étroit avec l'Atelier parisien d'urbanisme.

Une étude a été menée par l'Atelier parisien d'urbanisme, sur la période 2019 – 2021, concernant un vaste territoire allant de la Porte de la Plaine à la Porte de Châtillon, en passant par la Porte de Vanves et la « Porte de Malakoff », entre le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux avec des propositions de scénarii et une gradation des interventions sur l'existant et les projets à l'étude. Ces scénarii visent à aménager l'espace public, pour rendre les cheminements piétons plus confortables, créer les itinéraires cyclables, qui font défaut, et requalifier la ceinture verte.

Suite au départ de l'INSEE, les services de l'État envisagent un projet architectural et urbain sensiblement différent de celui défendu par la Ville de Malakoff et l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris avec les habitants mobilisés, qui amène à revoir fondamentalement les formes architecturales et urbaines initialement projetées par les deux collectivités. Le projet de l'État prévoit un programme de 34 500m² de deux blocs avec une percée visuelle à R+7, mais non traversante, entre deux volumes (1 800 à 2 000 agents de l'Etat ou services extérieurs y travailleraient). Le projet initial prévoyait la reconstruction de l'école Fernand Léger par la commune de Malakoff au sud de la parcelle État. Remise en question avec le parti d'aménagement et architectural de l'État, cette reconstitution a depuis été abandonnée. Côté nord de la parcelle, le retrait limité à 2m sur le boulevard Adolphe Pinard, contrairement à celui de 4m demandé par la Ville de Paris, ne permet qu'une requalification limitée du trottoir en raison de la nécessité d'adjoindre sur la chaussée une piste cyclable bidirectionnelle (même réduite au regard des standards communément admis).

Le positionnement envisagé par les Ministères Sociaux des accès véhiculés et livraisons par l'avenue Pierre Larousse amène à réexaminer la capacité du carrefour Brancion, et à anticiper les éventuels risques d'engorgement.

Quel que soit le devenir du projet de l'État, les collectivités s'accordent pour anticiper les contraintes en termes d'accessibilité (piétonnes et cycles) à un futur bâtiment - et demain un futur quartier – pour une activité d'une telle ampleur localement et totalement structurante pour les flux entre Paris et Malakoff.

Il s'agit aujourd'hui d'avancer sur l'aménagement d'espaces publics cohérents de part et d'autre du boulevard périphérique, et adaptés à de nouveaux usages et de nouvelles configurations et ce, au regard des avancées du projet de bâtiment de l'État.

Axes de coopération :

- En lien avec les Villes de Vanves et de Malakoff, il sera proposé à l'Atelier parisien d'urbanisme de reprendre cette étude, pour tenir compte des évolutions récentes, au regard des impacts du futur grand site de l'administration centrale des ministères sociaux tel que porté par l'État.
- Outre la valorisation de la coulée verte, est posée la question de l'articulation des espaces publics et des équipements, des continuités urbaines, des circulations et cheminements, et de l'ouverture des programmes sur les espaces limitrophes. Les invariants retenus par l'Atelier parisien d'urbanisme seront développés : insertion d'une piste bidirectionnelle continue ; insertion d'un couloir bus ; réduction de la circulation générale à une file boulevard Adolphe Pinard), sur deux secteurs contraints (sous-face du faisceau Montparnasse et au droit du Jardin Anna-Marly).

1.2.- Réhabiliter le secteur Bartholomé/Brancion

Il est prévu par la Ville de Paris la réhabilitation du secteur Bartholomé/Brancion, dans le 15^{ème} arrondissement, inclus entre le boulevard périphérique au sud, le faisceau ferroviaire de la gare Montparnasse à l'est, l'avenue de la Porte de la Plaine et un tronçon de la rue Olivier de Serres à l'ouest, la rue de la Saïda, la rue des Périchaux et un tronçon de la rue Castagnary au nord.

L'ambition est de diversifier l'offre de logements, de requalifier les espaces publics et privés, de favoriser le développement d'un tissu associatif et économique et d'améliorer les continuités avec Vanves, Malakoff et le 14^{ème} arrondissement. Une étude sur le développement économique local et social urbain et des études urbaines sont confiées respectivement à Attitudes Urbaines et au Groupement Aclaa.

Axe de coopération :

- La Ville de Paris associera la Ville de Malakoff aux études menées sur le secteur Bartholomé/Brancion ainsi qu'à la concertation à venir, au regard des enjeux de continuités entre les deux collectivités.

1.3.- Elaborer un projet pour le devenir de la dalle Garamond

Face au Jardin Anna-Marly et sur la dalle ouest, dite dalle Garamond, adossée aux voies ferrées sur le 14^{ème} arrondissement, les Villes de Paris, Malakoff et de Vanves ont engagée en 2009 et 2010, une réflexion commune autour de la réalisation d'un équipement de proximité à vocation intercommunale, qui devait être un lieu d'animation et de services à l'adresse des habitants du 14^{ème} et du 15^{ème} arrondissements, de Vanves et de Malakoff. L'étude à l'époque n'a pas permis

d'aboutir. Longtemps utilisée comme lieu de stockage de matériaux, cette dalle devait accueillir une résidence étudiante « Casa Jenga », sous maîtrise d'ouvrage de la Régie immobilière de la Ville de Paris, projet finalement abandonné.

Axes de coopération :

- La Ville de Paris associera les Villes de Malakoff et de Vanves à la réflexion permettant la réalisation si nécessaire d'un projet transitoire à court terme et définitif à moyen terme pour en faire un nouveau lieu de proximité participant à la vie du quartier, en lien avec l'identité du territoire et les usages du Jardin Anna-Marly.
- À défaut, une réflexion autour des cheminements et/ou de la végétalisation de cet ouvrage sera confiée à l'APUR.

1.4.- Lancer une étude sur la revalorisation de la Porte de Châtillon

Dans le cadre des « Ateliers du boulevard périphérique », la Ville de Malakoff a souhaité, dans le Livre Blanc, présenté à Gentilly le 13 mai 2022, voir la Porte de Châtillon incluse dans l'appellation « Portes en place ».

La perspective du déménagement de la faculté dentaire, d'ici 2027-2028, est l'occasion pour la Ville de Montrouge de prendre part aux choix qui seront faits pour le réaménagement de ce campus de 2,6 hectares. La Ville de Montrouge souhaite inscrire ce projet plus largement dans une revalorisation globale du quartier dit « des Portes de Montrouge », avec une nouvelle entrée de ville nord-ouest en lien avec la Porte de Châtillon et notamment la création d'une piste bidirectionnelle sur la RD 906 et le souhait de la Ville de Malakoff de prolongation du tramway T6.

Axe de coopération :

- La Ville de Paris, la Ville de Malakoff et la Ville de Montrouge confient à l'Atelier parisien d'urbanisme une étude urbaine sur ce secteur, de façon à anticiper les changements prochains dans l'environnement de la porte. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine sera associé à cette réflexion.

2.- Assurer la qualité, la continuité et la lisibilité des parcours et s'appuyant sur les franchissements à pied et à vélo et sur les continuités paysagères

L'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu majeur, en termes de santé publique et d'environnement, pour les territoires de la Métropole du Grand Paris, dont la Ville de Paris et la commune de Malakoff. Paris a adopté son Plan anti-pollution, le 9 février 2015, confirmé par son Plan Climat Air Energie, adopté le 22 mars 2018. De son côté, le 30 mars 2022, Vallée-Sud-Grand-Paris a approuvé le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Enfin, la Métropole du Grand Paris s'est fixée une stratégie affirmée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et améliorer la qualité de l'air, avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté le 12 novembre 2018. Ce travail devra s'insérer dans les réflexions actuellement menées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine visant à séparer les flux piétons des flux vélos sur la coulée verte et donc son insertion à venir sur le carrefour Brancion.

2.1.- Améliorer les continuités pour les piétons et les vélos

Paris et Malakoff veulent développer les mobilités actives, et réorganiser l'espace public en faveur du vélo et de la marche, comme levier d'amélioration de la qualité du cadre de vie de leurs habitants.

Axes de coopération :

- Un travail sera engagé avec Malakoff, notamment dans le cadre de son Plan vélo de 2020, qui identifie un ensemble de liaisons à mettre en œuvre à l'horizon 2030, pour permettre un aménagement des espaces publics au profit des cheminements piétons et cyclables, en veillant à leur continuité (franchissements de chaussée), à leur sécurité (apaisement et sécurisation des axes routiers) et à leur praticabilité (dégagement de cheminements dans les lieux de surdensité).
- Les deux collectivités privilégieront les échanges nord sud en franchissement du boulevard périphérique qui constitue une coupure urbaine forte, sur certains axes : en jonction avec l'avenue Pierre Larrousse, la rue Victor Hugo et l'avenue Pierre Brossolette.

Ces aménagements seront pensés en cohérence avec les différents schémas mis en œuvre par la Ville de Paris (plan vélo 2021-2026), l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris et son schéma directeur cyclable, le Plan Vélo de Malakoff de 2020, le Département des Hauts-de-Seine (plan vélo 2022 - 2028), la Métropole du Grand Paris (plan vélo métropolitain) et la Région Île-de-France (RER V) et en lien avec les autorités compétentes en la matière.

Les deux collectivités veilleront à la définition d'objectifs cibles de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules non motorisés sur l'espace public et de parkings à vélo sécurisés, notamment aux nœuds de communication.

2.2.- Favoriser les continuités écologiques et végétales

Les projets d'aménagement, menés par Paris et Malakoff, doivent permettre de renforcer la trame verte en multipliant leurs connexions entre ces deux collectivités. Il s'agit également de mettre en application, pour Paris, le Plan biodiversité 2018-2024, adopté en mars 2018 par le Conseil de Paris, qui renforce les actions de la ville en faveur notamment du développement de la place de la nature en ville, et pour Malakoff, avec le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, arrêté le 14 décembre 2023, qui vise à amplifier les actions du territoire sur la transition écologique, le renforcement de la trame verte et de la nature en ville/biodiversité, ainsi que sur la préservation du patrimoine paysager et architectural

Axes de coopération :

- Paris et Malakoff feront de la trame végétale une composante des projets urbains et de requalification des espaces publics dans une logique de continuité, avec la volonté d'assurer des liaisons écologiques sur leurs territoires et ceux limitrophes.
- La Ville de Paris, en lien avec la Ville de Malakoff, renforcera la végétalisation des talus du boulevard périphérique le long du boulevard Adolphe Pinard.
- Les deux collectivités privilégieront la plantation d'essences diversifiées et adaptées aux effets du changement climatique, favorables au développement de la biodiversité et interdiront la plantation d'espèces invasives et allergènes et assureront des liaisons écologiques sur leurs territoires et ceux limitrophes.

B. Favoriser la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

1. Renforcer la Coulée verte du sud parisien

La Coulée verte du sud parisien, aussi nommée Promenade des Vallons de la Bièvre, est un réservoir de biodiversité important de l'Île-de-France sur 14 km, qui va de la Gare Montparnasse à Massy. Cette coulée verte est rompue entre le boulevard Brune et le métro Malakoff-Plateau de Vanves.

Axe de coopération :

- La Ville de Paris et la Ville de Malakoff mettront en place un groupe de travail avec pour objectif d'effacer cette rupture de linéarité, en prenant appui notamment sur le Square Julia Bartet, la dalle Garamond et le Jardin Anna-Marly, qui pourrait faire l'objet d'un réaménagement, plus global, avec une nouvelle entrée sur le boulevard Adolphe Pinard, le réaménagement de deux entrées d'angle, une meilleure intégration et de lisibilité du jardin dans l'espace public.

C. Améliorer la gestion des voies parisiennes limitrophes

À l'interface de Paris et de Malakoff, il faut entendre par voies limitrophes les voies situées au-delà du boulevard périphérique, dans l'espace d'interface entre les deux communes. La liste est donnée selon un ordre est ouest : avenue de la Porte de Châtillon, boulevard Adolphe Pinard, avenue Georges Lafenestre, avenue de la Porte de Vanves et rue Julia Bartet.

1.- Préciser les modalités de gestion et d'intervention

Ces voies limitrophes sont sur le territoire parisien, mais présente une riveraineté malakoffiote. Cette complexité foncière et juridique contribue à rendre parfois imprécis le partage des responsabilités, engendrant des sujets de propriété et d'entretien des infrastructures, ou encore des difficultés en termes de riveraineté et d'attribution de numéros aux immeubles.

Axes de coopération :

- Sur la base d'une étude foncière, précisant les limites territoriales de chaque voie parisienne limitrophe, la Ville de Paris et la Ville de Malakoff engageront un travail pour préciser le partage des interventions de chacune des collectivités compétentes, relatives aux conditions et modalités de nettoyage de ces axes, mais aussi aux travaux de voirie et de l'entretien des espaces verts. Un travail complémentaire sera engagé sur l'attribution des numéros aux immeubles sur ces voies, en anticipation des questions qui peuvent régulièrement se poser.
- Au-delà de ce travail d'analyse, un **travail spécifique sera mené sur le boulevard Adolphe Pinard en vue de conclure une convention définissant le cadre juridique des modalités de gestion de cette voie**, qui appartient au domaine public parisien et est située sur le territoire administratif de la Ville de Paris, mais dont les riverains sont Malakoffiots. Vallée-Sud-Grand-Paris, gestionnaire de la voirie, sera associé à cette réflexion. **Ce travail interviendra après la requalification citée à l'article suivant, mais pourra faire l'objet d'un accord transitoire en attendant son réaménagement.**
- Une zone de cantonnement implantée boulevard Adolphe Pinard cristallise de nombreux mécontentements de la part des riverains malakoffiots et occasionne une gêne de la circulation et des dépôts réguliers d'encombrants. **La Ville de Paris cherchera une solution permettant le déplacement de cette zone afin de répondre à la situation des riverains.**

2.- Requalifier le boulevard Adolphe Pinard

Le boulevard Adolphe Pinard est d'une longueur 1 000 m et d'une largeur de 14 m. Le côté pair de la voie (sud) forme la limite du territoire de Malakoff. Le trottoir côté boulevard périphérique est en terre, mais il est interdit au stationnement. Le trottoir côté Malakoff a été mis en stationnement payant. Une partie du trottoir est en stabilisé ; l'autre partie est en terre et parfois encombrée de sacs à ordures.

Axe de coopération :

- La requalification du boulevard Adolphe Pinard sera étudiée, en lien avec l'étude de l'Atelier parisien d'urbanisme citée plus haut et réactualisée, afin de rendre cette voie parisienne limitrophe plus agréable, végétalisée, et ouverte aux mobilités actives. Les études préalables pourront faire l'objet d'un financement entre Paris et Malakoff, selon une clef de répartition à définir et qui, sous réserve de l'accord de la Métropole du Grand Paris, pourrait bénéficier d'un co-financement au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain. Une convention spécifique sera conclue à cet effet entre Paris et Malakoff pour permettre le lancement des études et la réalisation des travaux.

D. Développer et mutualiser les services publics de proximité

1.- Se concerter et apporter des réponses partenariales en matière de prévention et de sécurisation des espaces urbains

La qualité de vie des habitants et la préservation de leur environnement quotidien sont au cœur des priorités portées par la municipalité de Malakoff. À cet effet, Malakoff investit des moyens humains et décline une stratégie territoriale avec les actrices et acteurs de la prévention-sécurité, de la tranquillité publique, de l'accès au droit et de l'aide aux victimes - partenaires institutionnels, associatifs, et habitants eux-mêmes - pour en faire une réalité quotidienne. La Ville de Malakoff a également renforcé de manière importante les effectifs de la police municipale afin de répondre aux attentes de la population en matière de tranquillité publique, d'ilotage et de prévention.

La Ville de Paris déploie progressivement, depuis octobre 2021, sa police municipale dans l'espace public parisien. Elle s'est aussi dotée, dès 2018, d'une stratégie parisienne de prévention des rixes, issue d'un travail de réflexion, qui ouvre la voie à une collaboration solide et à de nouveaux liens entre partenaires institutionnels et associatifs, familles et jeunes eux-mêmes.

La qualité de vie passe plus généralement par le droit à la sécurité et à la tranquillité publique. Or, les secteurs mitoyens des deux villes ne sont pas sans poser quelques difficultés à cet égard. Ces difficultés (actes de délinquance et d'incivilité) appellent des mesures concertées et des réponses partenariales entre les collectivités.

Axes de coopération :

- Dans le prolongement des rapprochements en cours avec la Direction de la police municipale parisienne (échanges avec l'équipe des médiateurs de Malakoff, maraudes conjointes), un renforcement de la sécurité des espaces limitrophes exige une meilleure coordination des actions conduites par les autorités respectives des polices municipales des deux collectivités, qui se réuniront régulièrement pour réfléchir aux problèmes rencontrés et à la mise en place d'un dispositif partenarial auquel pourront être associés les services de la police nationale (Préfecture de Police, commissariats du 14^{ème} arrondissement et de Malakoff).
- En matière de tranquillité publique, les Villes de Paris et de Malakoff conviennent d'organiser en tant que de besoin des patrouilles communes sur les zones limitrophes aux deux communes. Chaque opération de surveillance ou de prévention des rixes sera organisée par les équipes de polices municipales ou les équipes de médiateurs relevant

de chaque commune, chacune des communes restant dans son propre champ de compétence de verbalisation et d'intervention.

- Les parties conviennent de la possibilité d'accueillir dans leurs services respectifs des agents de police municipale stagiaires issus de l'une ou l'autre commune, après accord des autorités compétentes.
- La Ville de Paris pourra accueillir des agents de police municipale stagiaires de la commune de Malakoff en tant qu'auditeurs libres lors des sessions de formation concernant les modules supplémentaires de formation organisés par la Mairie de Paris, qui sont non pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (discriminations, égalité femme / homme, harcèlement de rue, etc.).
- La Ville de Paris et la Ville de Malakoff étudieront les conditions d'inscrire dans la durée, au travers d'une convention *ad hoc*, des actions de prévention et de sécurité pour les malakoffiot.tes et les parisiens, notamment à destination des jeunes.

2.- Renforcer les échanges culturels et sportifs au bénéfice des services de proximité des habitants de Paris et Malakoff, et travailler ensemble sur les actions du contrat de ville parisien pour la Porte de Vanves.

Les initiatives culturelles et sportives participent du rayonnement et de l'attractivité des territoires.

Il apparaît particulièrement opportun d'examiner les possibilités de mobiliser les installations sportives limitrophes (Porte Brancion, Porte de Châtillon), mais aussi tous les équipements sportifs existants au service de l'ambition de rapprochement entre Paris et Malakoff. En outre, le projet Woodeum, Porte Brancion, qui concilie des programmes de logements et d'équipement mixte culture et sport, induit une reconstitution des équipements sportifs, en rive du boulevard périphérique.

En matière d'enjeux culturels, il y a de nombreux établissements publics culturels du 14^{ème} arrondissement (théâtre 14, théâtre de la Cité internationale, conservatoire municipal du 14^{ème} arrondissement « Darius Milhaud »). Malakoff dispose d'une scène théâtrale nationale avec le théâtre 71 et d'une maison des arts, qui décline, au travers d'expositions, la création contemporaine dans ses différentes écritures. De plus le cinéma Marcel Pagnol permet, tout au long de l'année scolaire, aux élèves des écoles élémentaires, maternelles et aux collégiens et à leurs professeurs de découvrir des films culte et de se familiariser avec le Septième art.

Cette stratégie trouvera grand intérêt à s'inscrire en complémentarité du travail de la Ville de Paris concernant le **Quartier politique de la Ville de la Porte de Vanves**, afin de décloisonner les quartiers, et permettre une meilleure accessibilité aux services pour les habitants des deux côtés du périphérique.

Axes de coopération :

- Paris et Malakoff conviennent de l'intérêt d'organiser des rencontres régulières entre les acteurs en charge de la jeunesse et du sport afin de construire un réseau d'échange d'informations et de savoir-faire pouvant aboutir à la conduite de projets communs.
- Paris et Malakoff conviennent d'élargir et de développer les échanges qui existent déjà entre certaines structures culturelles avec les arrondissements limitrophes, de favoriser la diffusion de l'information et la circulation des publics sur les deux territoires, d'échanger sur l'organisation conjointe de manifestations culturelles dans l'objectif de projets communs au bénéfice des populations.

- La Ville de Paris associera la ville de Malakoff à la mise en œuvre du contrat de ville en ce qui concerne le QPV Porte de Vanves. En particulier, Paris et Malakoff pourront travailler plus en détail à une convention ad hoc permettant de déterminer un plan d'action précis accompagnant ce travail et le traduisant en actes concrets.

3.- Améliorer le quotidien du quartier des Puces de Vanves

Au quotidien, le quartier des Puces de Vanves représente un enjeu de coordination des interventions de proximité en matière de prévention et de sécurité, et de propreté avec la Ville de Paris et notamment la Mairie du 14^{ème} arrondissement. Aussi, dans le cadre de cette convention, les collectivités s'accordent pour travailler ensemble sur certains axes.

Axe de coopération :

- La Ville de Paris et la Ville de Malakoff en lien avec les services de l'État s'associent pour mutualiser les efforts et s'engager à rendre le secteur des Puces propre et sécurisé, à réduire les dépôts sauvages et améliorer la propreté, et à lutter contre les incivilités, la vente à la sauvette et la contrefaçon.

4.- Élaborer une convention de territoire entre la Ville de Malakoff et l'office public Paris Habitat

L'office public de l'habitat Paris Habitat constitue le 2^{ème} bailleur de la Ville de Malakoff. L'office gère 1 269 logements sociaux au sein de 5 groupes résidentiels : Brossolette, Chauvelot, Malakoff Sud, Prévert et Savier.

Avec le métropolisation de son développement décidé en 2021, Paris Habitat déploie sur les territoires du Grand Paris une offre d'ingénierie de projets pour appuyer la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. L'office a par ailleurs fait évoluer son organisation en créant en 2023 la direction des territoires métropolitains pour assurer la gestion de proximité de tous les logements situés en dehors de Paris (environ 11 000).

Dans cette perspective, la commune de Malakoff et Paris Habitat travaillent en 2024 à l'élaboration d'une convention de territoire en vue de définir des enjeux partagés d'intervention, de fixer des ambitions et des priorités de collaboration au bénéfice des quartiers, des résidences des locataires et plus largement des habitants de Malakoff.

Le projet de convention de territoire, d'une durée prévisionnelle de 5 ans, porte sur l'amélioration du patrimoine existant et du cadre de vie des résidences, la qualité de service au quotidien incluant notamment la gestion urbaine de proximité et la tranquillité résidentielle, l'accompagnement social et le parcours résidentiel des locataires, le peuplement et le développement de nouveaux projets résidentiels.

Axe de coopération :

- La contractualisation doit formaliser le renforcement des relations de travail entre Paris Habitat et la commune à travers la mise en commun d'orientations et d'actions visant à offrir des logements variés, de qualité, accessibles au plus grand nombre et répondant aux besoins des habitants de Malakoff.

2.- Pilotage et mise en œuvre de la convention

Afin d'en assurer l'accompagnement, seront mis en place des outils de pilotage et de suivi, à savoir :

Un comité de pilotage stratégique, co-présidé par la Maire de Paris, la Maire de Malakoff, ou leurs représentants, réunissant la Maire du 14^{ème} arrondissement, les Adjointes à la Maire et les Maires-adjointes concernés. Il se réunira au moins une fois par an et pourra, au démarrage, se réunir une première fois dans les six mois qui suivent la signature de la convention. Il vérifiera et évaluera l'avancement des actions la présente convention, réorientera si nécessaire les travaux du comité technique, et validera le cas échéant les éventuels avenants. En fonction des besoins, ce comité de pilotage sera élargi aux partenaires institutionnels associés aux actions.

Un comité technique, formé de représentants des deux administrations, sera mis en place, chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il coordonnera les groupes de travail thématiques fédérant les directions chargées des actions des deux collectivités et, le cas échéant, leurs partenaires. Le comité technique se réunira en tant que de besoin, au minimum une fois par semestre. Son secrétariat sera assuré conjointement, pour la Ville de Paris, par la Délégation générale au Grand Paris, et pour la Ville de Malakoff, par sa Direction générale des services. Il associera en tant que de besoin les différentes directions techniques et services mobilisés pour l'exécution de la convention.

Les entités coordonnatrices des deux collectivités sont représentées, pour Paris, par la Délégation générale au Grand Paris, et pour la Ville de Malakoff, par sa Direction générale des services. Chaque collectivité mobilisera la contribution de ses services et partenaires comme suit :

Malakoff :

- Direction générale des Services
- Direction des Services Techniques
- Direction du Développement Urbain
- Direction du cadre de vie
- Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique

Paris :

- Délégation générale au Grand Paris (DGGP)
- Mairie du 14^{ème} arrondissement
- Direction de l'urbanisme
- Direction de la voirie et des déplacements
- Direction des espaces verts et de l'environnement

Partenaires mobilisables :

- Atelier parisien de l'urbanisme
- Île-de-France Mobilités
- Régie autonome des transports parisiens
- L'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris
- Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Des ateliers techniques pourront se réunir à la demande du comité de pilotage en fonction des besoins techniques de coordination et/ou de travail commun (continuité écologique, déplacement, pistes cyclables, prévention et sécurité, ...). Ils visent à approfondir les sujets abordés en comité de pilotage, le cas échéant ils permettront de préparer une prise de décision des exécutifs.

L'Atelier parisien d'urbanisme sera associé en tant que de besoin pour les études préalables, les cartographies et récolements nécessaires, et tout autre démarche de partenariat citée dans la convention.

Selon les thématiques abordées dans la présente convention et l'avancement des différents groupes de travail, des sujets de coopération localisés pourront nécessiter une formalisation particulière, et pourront à cet effet faire l'objet de conventions d'application spécifiques. Pour Paris, les maires d'arrondissement seront associés à leur rédaction et à leur mise en œuvre.

Afin de faciliter la communication courante entre les parties en cours d'exécution de la convention, la Ville de Paris et la Ville de Malakoff désignent chacune un interlocuteur référent, chargé d'informer l'autre partie par tout moyen (courrier, courriel, appel téléphonique, etc.), à savoir :

- Malakoff : Philippe MAYER, Directeur général des services. Son rôle consistera à répondre en priorité sur les questions posées et orienter la Ville de Paris vers les bons interlocuteurs en fonction des besoins ;
- Paris : Olivier COMTE, Chef de mission territoriale, Délégation générale au Grand Paris (DGGP). Son rôle consistera à répondre en priorité sur les questions posées et orienter la Ville de Malakoff vers les bons interlocuteurs en fonction des besoins.

3.- Prévention et règlement des litiges, modification et résiliation de la convention

A. Prévention et règlement des litiges

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout litige susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de la présente convention.

À défaut, les parties conviennent que le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Paris.

B. Modification de la convention

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, préparé par le comité technique, et soumis à l'approbation du comité de pilotage et de leur assemblée délibérante respective. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

C. Résiliation de la convention

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

D'un commun accord entre les parties, il peut être mis fin de façon anticipée à la présente convention à tout moment. La résiliation prend la forme d'une décision signée par les représentants légaux des parties ou leurs délégués. Cette décision mentionne la date de prise d'effet de la résiliation.

4.- Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de son adoption en assemblée délibérante, et sera renouvelée pour deux ans par reconduction tacite.

Convention-cadre établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à _____, le _____

Anne HIDALGO
Maire de Paris

Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff

Carine PETIT
Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris

PROJET